



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée
Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo

QUE: -

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE RÈGLEMENT 421-2018
relatif au traitement des élus municipaux pour les années
2019 et suivantes

QUE lors d'une séance régulière tenue le 10 décembre 2018, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté le projet de Règlement numéro 421-2018 relatif au traitement des élus municipaux pour les années 2019 et suivantes.

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud, à Saint-Malo, où il peut être consulté durant les heures d'affaires;

QUE le projet de règlement numéro 421-2018 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À SAINT-MALO CE 10^{ième} JOUR DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Projet de Règlement 420-2018

Relatif sur la gestion contractuelle à la Municipalité de Saint-Malo

Je, soussignée, Édith Rouleau, résidant à la municipalité de Saint-Malo, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de décembre 2018.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière